



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt quatre septembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2024BC3-6-1-81**

**OBJET : TARIFICATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur RATTO Stéphan a donné pouvoir à Jean Paul TERRENNE

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2024BC3-6-1-81

**OBJET : TARIFICATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES  
INFECTIEUX (DASRI)**

La Communauté de Communes des Deux Rives est compétente pour la gestion des DASRI.

Lors du Bureau Communautaire du 11 mai 2012, il a été décidé de permettre aux professionnels de santé du territoire de pouvoir déposer leurs DASRI dans le local prévu à cet effet sur la déchèterie de Prouxet à Valence.

Cette prestation de stockage et de traitements de ces déchets était jusqu'à présent refacturée 3,50 € TTC le Kg aux professionnels.

Suite à l'augmentation des coûts de collecte et de traitement, il convient aujourd'hui d'augmenter le tarif à 5 € TTC le kg à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Le Président propose donc :

- d'augmenter le tarif des DASRI à 5 € / kg à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024,
- de l'autoriser ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'augmenter le tarif des DASRI à 5 € / kg à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait à Valence d'Agen, le 30 septembre 2024  
Au registre sont les signatures

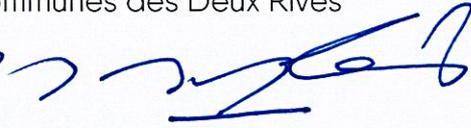
Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

  
Olivier RENAUD



  
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le

**09 OCT. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

**09 OCT. 2024**

## AR Préfecture

### TARIFICATION DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Identifiant unique de l'acte :     | 082-248200016-20240930-2024BC3_6_1_81-DE  |
| Numéro d'acte :                    | 2024BC3_6_1_81  |
| Date de décision :                 | 30/09/2024  |
| Nature :                           | DELIBERATIONS   |
| Code matière :                     | 3-6-1-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine prive / tarifs)         |
| Fichier acte :                     | 2024BC3-6-1-81 TARIFICATION DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI).pdf |
| Collectivité émettrice :           | cc-des-deux-rives   |
| Acte transmis par :                | Sophie PONTARINI  |
| -----                              |   |
| Date d'envoi de l'acte :           | 09/10/2024 09:16:55   |
| <b>Date de réception de l'AR :</b> | <b>09/10/2024 09:17:08</b>  |